

Programme de formation

Fiscalité 02-FISCA-02-03 Version : v2 Màj le 09/07/2025

Le régime fiscal des Sociétés Civiles Immobilières (SCI)

Objectifs:

Identifier les avantages et les inconvénients de la création d'une société civile de gestion Etudier la déclaration des revenus de la SCI : la déclaration 2072 et la notion de transparence fiscale Apprécier les conséquences de l'option sur les sociétés, de la sortie du patrimoine et des règles de taxation des plus-values de cessions

Public concerné et préreguis :

Tout public Pas de prérequis

Intervenant(s): FAGET Raymond

Qualification des intervenants :

Consultant en gestion patrimoniale

Formateur en fiscalité et droit des affaires à l'Université de Droit de Toulouse et de Toulon (Master II)

Moyens pédagogiques et techniques :

Projection sur grand écran Démonstration et exercices sur tableau blanc Remise d'un support de cours

Si formation en distanciel:

Teams

Nombre de participants maximum : 15

Projection sur grand écran

Démonstration et exercices sur tableau blanc

Transmission par email d'un support de cours (à imprimer de préférence)

Connexion internet efficiente

Durée de la formation : 6 heures.

Nombre de participants maximum : 30 stagiaires.

Programme:

Le régime juridique et le fonctionnement des sociétés civiles immobilières (SCI)

Avantages et utilité de la création de la SCI

La déclaration 2072 et la notion de transparence fiscale selon l'article 238 Bis K du CGI

Les règles d'imposition de l'impôt sur les sociétés de droit, sur option et en BNC

La taxation des plus-values de la cession des immeubles par les sociétés civiles immobilières ou de cessions de parts sociales

La cession de droits sociaux de société civile immobilière (notion de prépondérance immobilière)



Programme de formation

Fiscalité 02-FISCA-02-03 Version : v2 Màj le 09/07/2025

Modalités d'évaluation des acquis :

Quiz général en fin de formation Questions / Réponses Questionnaire de satisfaction

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Si formation en distanciel:

Avoir un ordinateur avec caméra et micro intégré ou/ casque audio, webcam

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la règlementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Site Aix Les Milles : 3 allée des ingénieurs - 13290 Aix Les Milles, RDC Droite Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap - Frédéric REGIS au 04 42 24 29 03 par mail à fregis@elythe.com

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : 92% des stagiaires satisfaits

* Période de référence : Année 2024

Conditions tarifaires: nous consulter